Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215601030-20260408-DELIB2026460418-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune de LANTILLAC

Département du MORBIHAN

Arrondissement de PONTIVY

Commune de LANTILLAC

SEANCE DU 8 AVRIL 2026

Date de la convocation : 02.04.2026

Date d'affichage : 02.04.2026

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal	11
En exercice :	11
Votants :	11

Pour :	9
Contre :	2
Abstentions :	0

L'an 2026, le 8 avril à 19 heures, le Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de M. Michel BERTHO, Maire.

Présents : BERTHO Michel, GILBERT Gwénaël, JICQUEL Rachel, BESNARD Sébastien,
ALLAIN Killian, BLANCHARD Vanessa, LAUNAY Yannick, PIGNEUL Dominique, PRIGENT Amélie, ROBINO Nicolas, ROHEL Marina.

A été nommé secrétaire : M. Yannick LAUNAY

DELIB 2026-46-04-18 Subvention à la paroisse de Guégon-Participation aux factures d'électricité de l'église

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2025-22-04-07 du 21.05.2025 relative à la participation financière des factures d'électricité de l'église.

La paroisse de Guégon nous a transmis les factures d'électricité 2025 qui s'élèvent à 891.33 €.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge 40 % de ce montant, soit un montant de 356,53 € arrondi à 360 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

Votants	11	Pour	9
Suffrages exprimés	11	Contre	2
Majorité absolue	6	Abstention	0

Compte tenu de ces éléments,

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés :

- **DECIDE de verser une subvention de 360 € à la paroisse de Guégon ;**
- **Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette décision.**

Le Maire,

M. BERTHO

M. Bertho

Mairie de LANTILLAC 56 (Morbihan)